



**Thiers Dore**  
et **Montagne**  
L'INTERCO

## DÉLIBÉRATION

N° 20180712-07

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 6 juillet 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2018 à 18h30, 47 Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX  
Beatrice ADAMY à Jacques COUDOUR  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY  
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE

**Conseiller.e.s absent.e.s :** Marcel BARGEON, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Serge PERCHE, Paul PERRIN, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Paul SABATIER

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :** Stéphanie BERNARD, José MONRUFFET, Mireille BASSET

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

42

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

5

Total votants :

50

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION PAR  
LA VILLE DE THIERS DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DE  
L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

**Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** les articles L.5211-5, L.1321-1 à L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les compétences obligatoires de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et plus particulièrement les compétences suivantes :

- 2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme ;

- 3° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

**Vu** les délibérations N° 20171109-03 du 9 novembre 2017 et N° 20171213-07 du 13 décembre 2017 approuvant les rapports établis par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

**Considérant** que le transfert des compétences création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire et Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage entraîne l'application automatique du régime de mise à disposition des Zones d'activités Economiques du Breuil, de la Varenne, des Molles, de Geoffroy et de Felet et de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Commune de Thiers à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne,

**Considérant** que cette mise à disposition se matérialise par la signature d'un procès-verbal établi contradictoirement entre les parties.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les procès-verbaux de mise à disposition des Zones d'activités Economiques du Breuil, de la Varenne, des Molles, de Geoffroy et de Felet et de l'aire d'accueil des gens du voyage à la Communauté de Communes,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer ces procès-verbaux.

TOTAL VOTANTS : 50

Conseillers présents : 45

Représentés : 5

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

